

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-128 – AVENANT N°04 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS AUX ÉCOLES (ALAE) ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENTS (ALSH)

Mme Cécile BAHUT, rapporteure, informe le Conseil Municipal de la nécessité de conclure avec le gestionnaire de la délégation de service public cité en objet un avenant, qui intègre l'augmentation des effectifs dans les écoles élémentaires et maternelles au sein de la concession de service public, ainsi qu'à garantir son équilibre financier.

La commune connaît une augmentation de 10% de ses effectifs, soit environ 90 enfants en plus à compter de la rentrée scolaire 2024 au sein de ses établissements scolaires.
L'augmentation de ses effectifs impose une augmentation du personnel encadrant dans les écoles élémentaires et maternelles durant le temps périscolaire.

La prise en compte de cet avenant dans la facturation débutera à compter du 01/09/2024 et s'étalera sur les 24 derniers mois de la concession de service public.

L'impact financier de l'avenant 04 est de 66 300.00€ H.T. soit 5.56% d'écart introduit par l'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant 04 relatif à l'augmentation du personnel encadrant dans les écoles élémentaires et maternelles durant le temps périscolaire.



AUTORISE M. Le Maire à signer ledit avenant au contrat correspondant et tous les actes nécessaires à sa mise en place.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024



Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240917-DELIB2024128-DE
Reçu le 20/09/2024

